

CHAS



BULLETIN MUNICIPAL N° 22

JANVIER 2017

HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi de 14 h à 19 h
Jeudi de 9 h à 12 h
2^e et 4^e Samedi de 9 h à 12 h

Téléphone : 04 73 68 17 67

Fax : 09 72 33 82 57

Mail : mairie@chas.fr

VOS ÉLUS

Maire : Alain CHOUVY

1^{re} Adjointe : Liliane DESSITE

2^e Adjointe : Bernadette DUTHEIL

3^e Adjoint : Michel CHIGROS

Conseillers : Carole BERIOUX - Christophe BONNET - Sébastien ENJOLRAS - Brigitte HUGUET

Cédric JOZON - Jean-Jacques ROUILLOU - Patrick SOUDRY

COMMISSIONS ET SYNDICATS

STRUCTURES INTERCOMMUNALES

Déléguées Communautaire :

Titulaire : L. DESSITE

Suppléante : B. DUTHEIL

Syndicat Intercommunal Chas - Espirat - Reignat (SICER) :

C. BONNET, C. JOZON

Syndicat Intercommunal à Vocation Sociale de Billom (SIVOS) :

L. DESSITE, B. HUGUET

Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA) :

Titulaire : B. DUTHEIL

Suppléant : M. CHIGROS

Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz (SIEG) :

Titulaire : M. CHIGROS

Suppléant : A. CHOUVY

Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) de la Basse Limagne :

Titulaires : S. ENJOLRAS, P. SOUDRY

Suppléants : L. DESSITE, B. DUTHEIL

Mission Locale :

Titulaire : A. CHOUVY

Suppléante : L. DESSITE

Comité National d'Action Sociale :

B. HUGUET

Établissement Public Foncier - Syndicat Mixte d'Action Foncière (EPF/SMAF) :

Titulaire : M. CHIGROS

Suppléante : B. DUTHEIL

Association des Forts Villageois d'Auvergne (AFVA) :

C. BERIOUX, B. HUGUET

Correspondant Défense :

M. CHIGROS

COMMISSIONS COMMUNALES

Commission Bâtiments, Urbanisme et Voirie :

A. CHOUVY, M. CHIGROS, L. DESSITE, B. DUTHEIL
S. ENJOLRAS, P. SOUDRY

Commission Culture, Fêtes et Sport :

C. BERIOUX, C. BONNET, B. DUTHEIL,
J.-J. ROUILLOU, P. SOUDRY

Commission Patrimoine :

C. BERIOUX, B. HUGUET, F. HUGUET

Commission Communication :

C. BERIOUX, M. CHIGROS, B. DUTHEIL, C. JOZON

Représentants auprès de la Société de Pêche :

A. CHOUVY, S. ENJOLRAS

Commission d'Appel d'Offres :

Président, membre de droit : A. CHOUVY

Titulaires : M. CHIGROS, J.-J. ROUILLOU, P. SOUDRY

Suppléants : C. BONNET, B. DUTHEIL, C. JOZON

Commission du Centre Communal d'Action Sociale :

Président, membre de droit : A. CHOUVY

Conseillers élus : C. BERIOUX, L. DESSITE,

B. HUGUET, J.-J. ROUILLOU

Membres nommés : Y. BASTET, L. BERTRAND,

B. CHALARD, B. CRUCHAND

Commission Communale des Impôts Directs :

Président, membre de droit : A. CHOUVY

Titulaires : L. DESSITE, É. BOUCHAUDY,

B. CHALARD, J.-P. DAL MORO, P. ROCHE,

J.-C. BOREL

Suppléants : C. BERIOUX, L. DESSITE, R. BOISSERET,

N. BONNET, R. CRUCHAND, R. FERVEL, N. CUCUEL

Commission Sécurité Routière :

A. CHOUVY, C. BONNET, M. CHIGROS, B. DUTHEIL,

S. ENJOLRAS, C. JOZON

Commission de Révision des Listes Électorales :

A. CHOUVY, N. BONNET, G. FÉRAL

LE MOT DU MAIRE



Après la mise en place de la nouvelle région Auvergne - Rhône - Alpes en 2016 et de la nouvelle communauté de communes « Billom communauté », l'année 2017 sera une année de changement avec un calendrier électoral chargé : les présidentielles en avril et mai et les législatives en juin. Je vous appelle à faire votre devoir de citoyen à ces occasions.

Concernant la commune, la municipalité va poursuivre son programme d'amélioration du cadre de vie avec notamment un projet en faveur des jeunes. En effet, il est important de préparer l'avenir, que nos jeunes participent à la vie de la commune et s'impliquent dans nos associations qui ont tendance à s'essouffler aujourd'hui mais qui pourtant contribuent à maintenir le lien social.

En restant dans le domaine de la jeunesse, je tiens à démentir une rumeur relative à la construction d'une école unique pour le RPI ; en effet ce projet n'est pas compatible avec les disponibilités des finances communales.

Je vous renouvelle tous mes vœux et vous souhaite une belle année 2017.

Le Maire

Alain CHOUVY



VŒUX 2016



La cérémonie des vœux de 2016 a été l'occasion de rencontrer les nouveaux habitants et de remercier les associations pour leur implication dans la vie de la commune.

Daniel Guillamy s'est vu remettre la médaille de la commune pour ses années de service au sein du corps des sapeurs-pompiers de Chas.

PRINCIPALES RÉALISATIONS 2016

Accessibilité :

- Mairie : changement du bureau du secrétariat
- Salle des fêtes : rampe d'accès et modification des sanitaires
- École : réfection des toilettes et création d'une entrée côté cour correspondant aux normes en vigueur

Sécurité routière :

- Installation d'un radar pédagogique
- Création de chicanes sur l'escalier vers la mairie

Achèvement des travaux des wc publics.

Réfection d'une partie du mur du cimetière.

Réfection et entretien des chemins du village.



Mur du cimetière



Chicane



Les chemins de traverse

PROJETS 2017

- Mise en réseau séparatif et réfection de la voirie impasse des Fichaux.
- Mise en conformité des bâtiments : Bibliothèque, Bar.
- Restauration de l'église : poursuite des travaux.
- Sécurité routière : renforcement de la signalisation.
- Aménagement d'installations sportives à proximité de l'étang.
- Réfection de la deuxième partie du mur du cimetière.

DATES DES ÉLECTIONS

Présidentielles : 23 avril 2017 et 7 mai 2017

Législatives : 11 juin 2017 et 18 juin 2017

RECENSEMENT POPULATION 2017

Population au 01/01/2017 : 388 habitants dont 8 personnes comptées à part *

* La population comptée à part comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur la commune (par exemple les étudiants majeurs logés ailleurs pour leurs études)

CÉRÉMONIES

Comme tous les ans lors des commémorations, les enfants ont participé activement aux cérémonies. Cette année, pour le 11 novembre, les élèves du RPI (école de Chas) ont chanté la Marseillaise. Pour cette participation active aux commémorations, un diplôme leur a été remis.



Cérémonie du 11 novembre



Cérémonie du 8 mai



Commémoration de la rafle du 16 décembre 1943

REPAS DES AÎNÉS

Moment attendu et convivial.



SITE INTERNET

Le site internet de Chas, est toujours en cours d'élaboration, mais promis, il sera bientôt disponible... À suivre !

Responsable publication : Alain CHOUVY

Conception : Carole BERIOUX / Michel CHIGROS / Bernadette DUTHEIL / Cédric JOZON

Rédaction : Conseil Municipal / Associations

Crédits photos : Michel CHIGROS / Carole BERIOUX / Christiane HIRSCH / Jesahel JUIGNET / Patrick SOUDRY/ Sapeurs-Pompiers

Réalisation : Imprimerie Print Conseil - 5 rue Louis Blériot - 63000 Clermont-Ferrand

Tirage : 250 exemplaires.

REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL

Chas-Espirat-Reignat

Cette année, 114 enfants, dont 21 de Chas, sont scolarisés dans le RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) Chas-Espirat-Reignat :

- à Chas, classe de Mme PACCARD : 7 CM1 et 16 CM2 ;
- à Chas, classe de Mmes SCHENKEL (75 %) et GENTET (25 %) : 12 CE2 et 9 CM1 ;
- à Espirat, classe de Mme MIOLANE : 11 CP et 14 CE1 ;
- à Reignat, classe de Mme DELHUMEAU : 17 en grande section de maternelle et 9 CP ;
- à Reignat, classe de Mme MULLER : 9 en petite section de maternelle et 10 en moyenne section.

La vente des tickets de cantine (4,30 €) et de garderie (2,00 €) est assurée tous les jeudis en période scolaire de 17 h 30 à 18 h 45 à la garderie d'Espirat.

Rappel : les communes gèrent directement les locaux de chaque école (entretien, chauffage, électricité...).

Le SICER (Syndicat Intercommunal Chas - Espirat - Reignat) gère quant à lui le mobilier scolaire, l'achat de fournitures scolaires et matériel pédagogique, le matériel informatique, l'accompagnement des enseignantes en classe pour les maternelles (ATSEM : Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles), la cantine scolaire, la garderie, l'accompagnement pour le transport scolaire, les TAP (Temps d'Activités Périscolaires).

Le SICER emploie 5 personnes. Son budget est abondé aux 2/3 par les communes, soit un peu plus de 40 000 € pour Chas, le reste provenant de la participation des familles à la cantine et à la garderie. Cette année, une nouvelle charge est venue s'ajouter puisque le Conseil Départemental ne finance plus que partiellement le transport scolaire du midi. Ce montant a été réparti entre les familles et les communes. Dès la rentrée prochaine, le transport du midi sera entièrement à la charge du SICER.

Préoccupée par l'évolution constante des coûts, la commune a engagé une réflexion sur les moyens de financements.

JUMELAGE

Le jumelage avec la commune de Fouzilhon est en marche. Nous aurions dû recevoir une délégation Fouzilhonaise lors de notre fête Alambic & Saucissons, mais c'était sans compter les fortes chutes de neige qui sont tombées dans la région les jours précédant la fête. Ces rudes conditions, pour nos amis du sud qui n'en ont pas l'habitude et qui n'ont pas les équipements automobiles adéquats, les ont contraints d'annuler leur venue à regret au dernier moment, en nous adressant toutes leurs excuses. Mais ce n'est que partie remise...

Parallèlement, le conseil municipal de Chas a délibéré pour la constitution d'une Commission Jumelage, présidée par Alain Chouvy, composée de 4 conseillers municipaux et 4 membres extérieurs. Cette commission aura pour but de définir le cadre du jumelage, de concevoir et mettre en place les actions nécessaires à son bon fonctionnement, d'organiser des réunions d'information auprès des Chassois pour les impliquer dans le projet, et ainsi favoriser les relations entre les habitants de Chas et les habitants de Fouzilhon. La constitution de la Commission Jumelage est en cours ; si vous êtes intéressé(e) pour y participer, faites-vous connaître en mairie. Les premières réunions d'information « Jumelage » auprès des Chassois auront lieu au cours du premier semestre 2017.

MANIFESTATIONS 2017

17 février 2017 à 20 h, salle des fêtes de Chas : THÉÂTRE DE L'ÉCOLE

Les deux classes de l'école de Chas ont le plaisir de vous inviter à leur spectacle. Dans le bureau des inspecteurs de police, défilent des personnages de contes de fées. Chacun demandera de l'aide. Les inspecteurs sauront-ils répondre à leur demande? Pour le savoir venez vendredi soir.

Jeudi 9 mars 2017 19 h 30, salle des fêtes de Chas : CINÉ MIAM

Ciné Parc et Billom Communauté s'associent tout au long de la saison 2016/17 pour la mise en place d'un cycle de 3 ciné miam.

Le premier Ciné miam a eu lieu le 8 décembre à Égliseneuve-près-Billom autour de la thématique de l'habitat/cadre de vie/urbanisme. **Le prochain aura lieu le 9 mars à Chas** autour de la thématique de l'alimentation et des circuits de distribution : courts-métrages de fictions, animation et documentaires seront projetés au long de la soirée.

Entre ces projections, nous proposerons un temps d'échange/discussion autour des films.

Pour terminer la soirée et prolonger les échanges de façon informelle et conviviale, ce sera l'auberge espagnole (chacun amène un plat/une boisson) !

Venez nombreux échanger avec nous.

Tarifs : 5,50 € / 3,50 € - Repas partagé

Prochain et dernier ciné miam le jeudi 1^{er} juin à Glaine-Montaigut sur la thématique des paysages.

Samedi 25 mars à 20 h 30 : CONCERT À L'ÉGLISE:

Pour notre rendez-vous musical annuel à l'église, cette année nous accueillerons la chorale « Sigilée Chorus » de Lezoux, qui porte le nom d'une céramique gallo-romaine, dont Lezoux fut le plus grand centre de production de l'Empire Romain. Cette chorale dirigée par le Chef de Chœur Élisabeth Rousseaux puise son répertoire dans le chant sacré, classique, contemporain, français et étranger. Le concert sera suivi d'un verre de l'amitié partagé avec les choristes.

GENDARMERIE

Depuis 2016, des mouvements de personnels ont eu lieu au sein des gendarmeries du secteur, notamment aux commandes de la communauté de brigades de gendarmeries de Billom où le capitaine Charles LICHET a été affecté en remplacement du Major Thierry CHEVALIER.

Récemment, l'Adjudant-Chef Gérard DELPEUCH a pris le commandement de la brigade de Vertaizon en remplacement de l'Adjudant-Chef DAUZAT, parti en retraite.

BALAYAGE

Au printemps et à l'automne

Les dates vous seront communiquées ultérieurement

LE RECENSEMENT

Depuis janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16^e anniversaire.

La mairie vous remettra alors une **ATTESTATION DE RECENSEMENT** à conserver précieusement.

Si l'obligation de se faire recenser à la mairie de domicile demeure pour tous français âgés de 16 ans, l'accomplissement de cette démarche n'a plus à être justifié entre le 16^e et le 25^e anniversaire pour être autorisé à s'inscrire aux concours ou aux examens soumis au contrôle de l'autorité publique.

Désormais, entre le 16^e anniversaire et à la veille du 25^e, le jeune doit uniquement justifier de sa situation envers la journée défense et citoyenneté. Les données issues du recensement permettront votre inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

PRODUITS PHYTOSANITAIRES

Préservons notre eau potable vis à vis des pesticides

Le 22 juillet 2015, l'Assemblée Nationale a adopté la loi de transition énergétique pour la croissance verte qui prévoit la mise en place de l'**objectif zéro pesticide dans l'ensemble des espaces publics à compter du 1^{er} janvier 2017** : interdiction de l'usage des produits phytosanitaires par l'État, les collectivités locales et établissements publics pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts, et les voiries.

La commercialisation et la détention de produits phytosanitaires à usage non professionnel seront interdites à partir du 1^{er} janvier 2019. Cette mesure concerne tout particulièrement les jardiniers amateurs.

Les produits de biocontrôle, qualifiés à faible risque ou dont l'usage est autorisé dans le cadre de l'agriculture biologique, peuvent être utilisés.

La commune n'effectuera plus le désherbage des voiries devant les habitations.

RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ

Renforcement des mesures de biosécurité pour lutter contre l'influenza aviaire dans les basses-cours

— Arrêté du 16 novembre 2016 qualifiant le niveau de risque épizootique — Arrêté du 16 mars 2016

Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe et en France dans l'avifaune sauvage et dans les élevages, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale,

vous devez impérativement mettre en place les mesures suivantes :

- confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour
- exercer une surveillance quotidienne de vos animaux

Par ailleurs, l'application des mesures suivantes, en tout temps, est rappelée :

- protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles
- éviter tout contact direct entre les volailles de votre basse-cour et des oiseaux sauvages ou d'autres volailles d'un élevage professionnel
- ne pas vous rendre dans un autre élevage de volailles sans précaution particulière
- protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse-cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible
- réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage

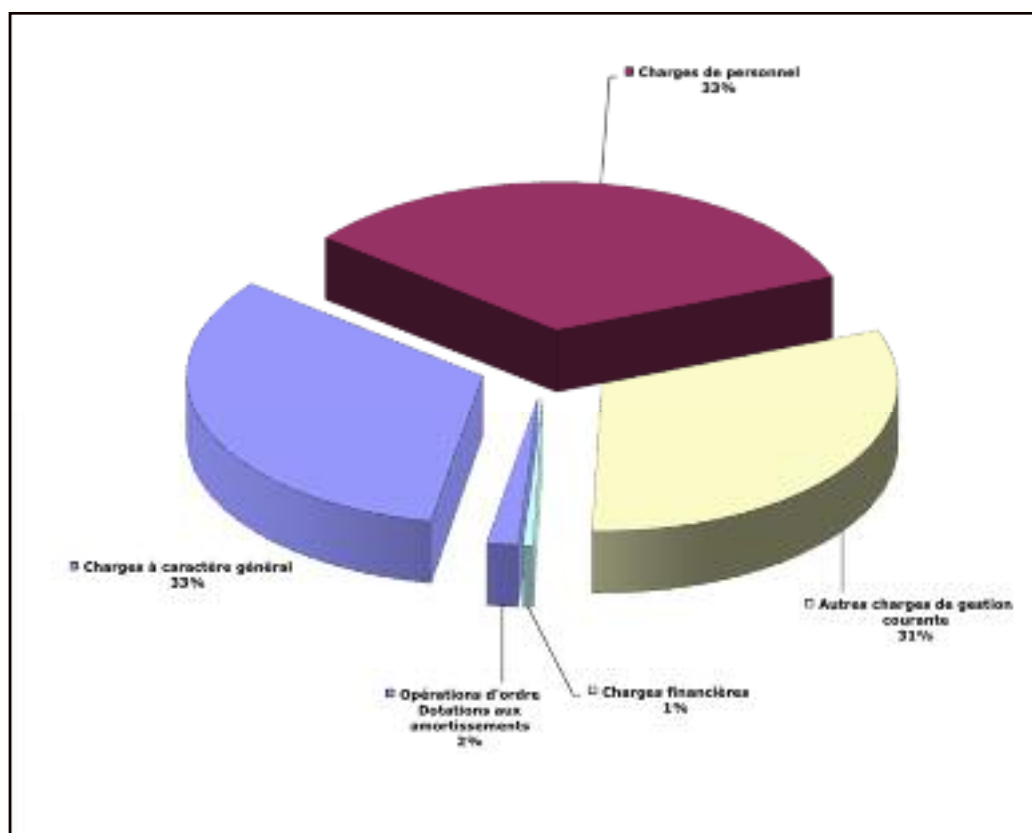
Si une mortalité anormale est constatée : conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

Pour en savoir plus : <http://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-strategie-de-gestion-dune-crise-sanitaire>

FINANCES COMMUNALES

SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET COMMUNAL 2016

DÉPENSES



Dépenses 2016

Charges à caractère général :

68 655,70 €

Charges de personnel :

69 629 €

Autres charges de gestion courante :

65 441,87 €

Charges financières :

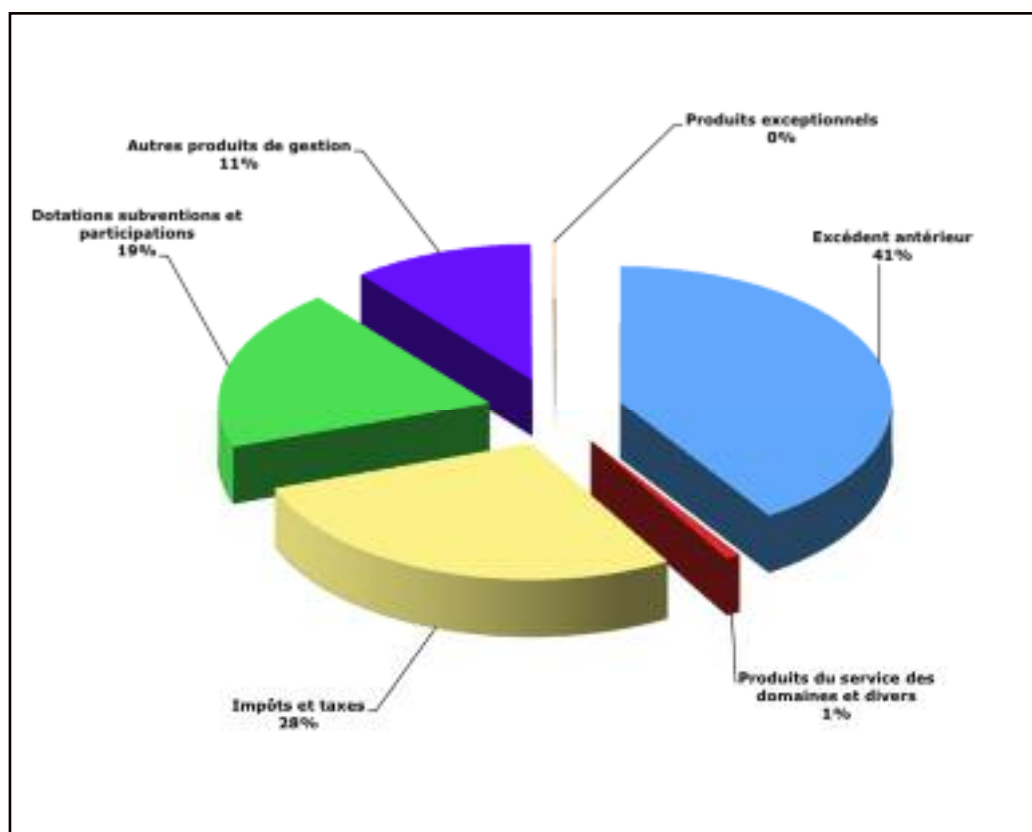
1 146,20 €

Opérations d'ordre -
Dotations aux amortissements

3 559,50 €

Total : 208 432,27 €

RECETTES



Recettes 2016

Produits des services du domaine :

3 562,74 €

Impôts et taxes :

114 697,06 €

Dotations subventions et
participations :

79 702,13 €

Autres produits de gestion :

44 248,14 €

Produits exceptionnels :

361,26 €

Atténuation de charges :

1 802,71 €

Total exercice 2016 :

244 374,04 €

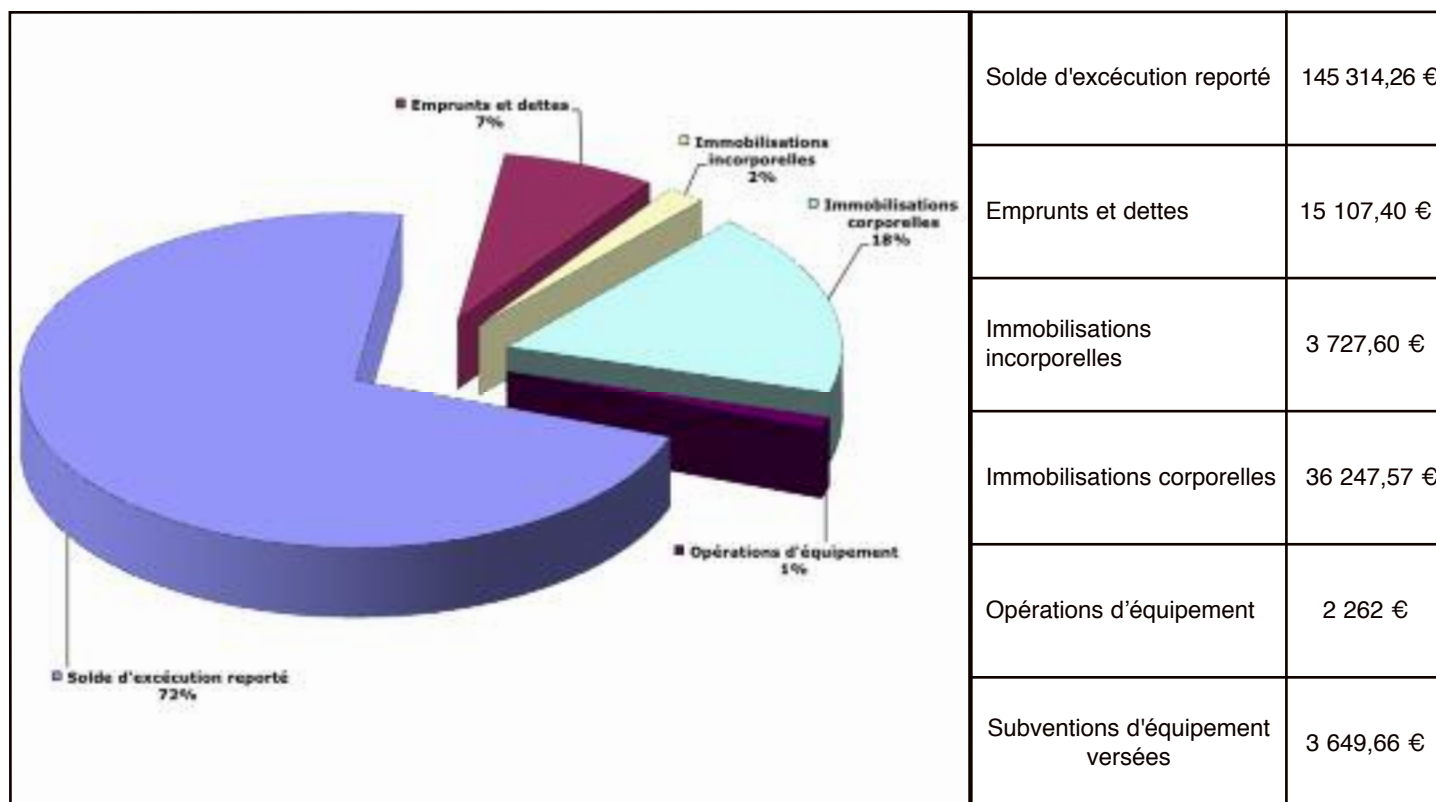
Excédent antérieur :

167 145,88 €

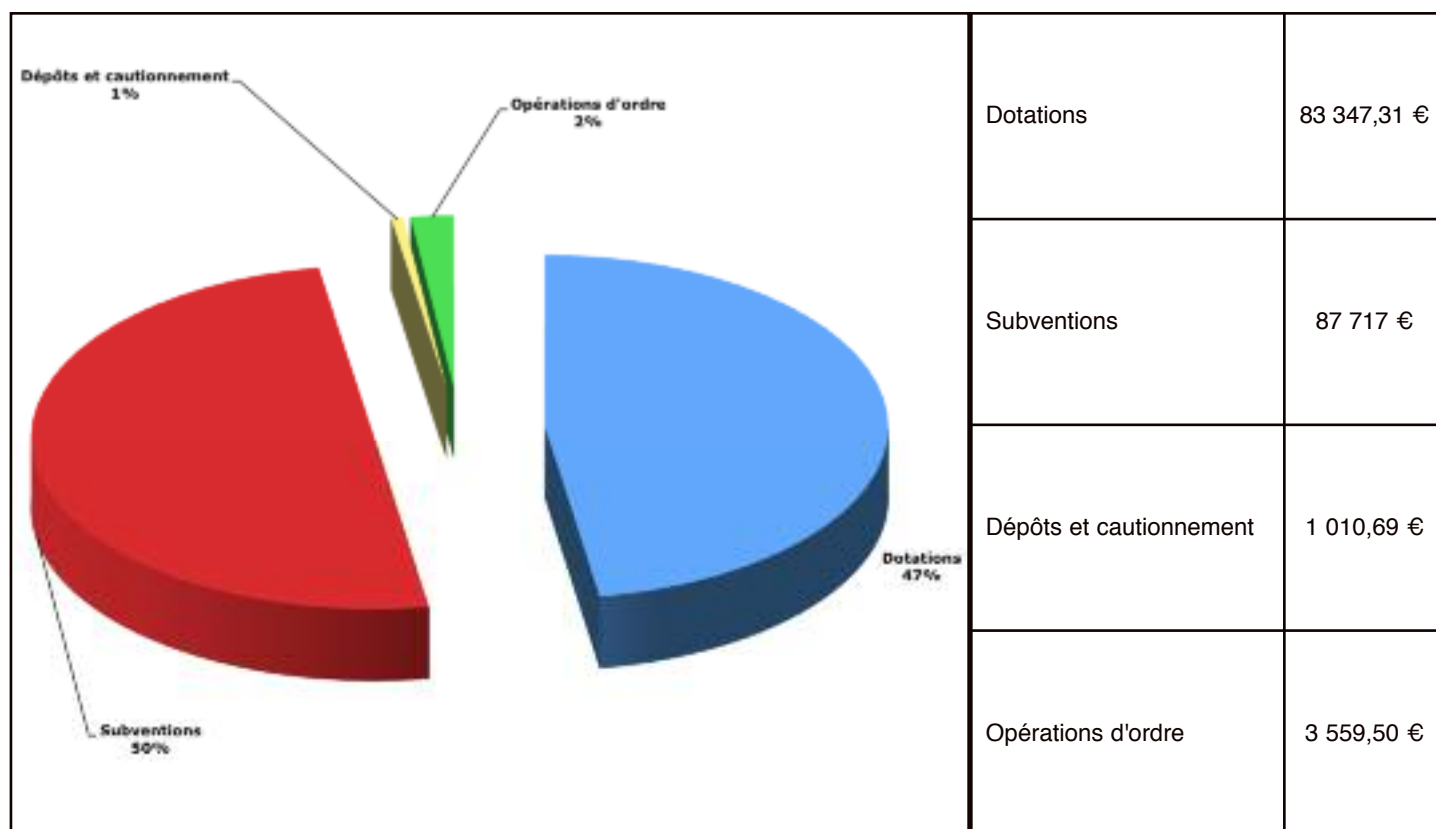
Total : 411 519,92 €

SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET COMMUNAL 2016

Dépenses 2016 : 206 308,49 €



Recettes 2016 : 175 634,50 €



Un virement provenant de la section fonctionnement vient équilibrer la section investissement

URBANISME

Depuis juin 2015, le service unifié d'instruction des autorisations du droit des sols (ADS) du Grand Clermont instruit les demandes d'autorisations du droit du sol pour la commune de CHAS.

Le service ADS du Grand Clermont peut aider les habitants dans leurs démarches en matière d'urbanisme. Il est consulté pour des projets relatifs à des travaux ou à des aménagements en cours d'instruction ou à venir (permis de construire, d'aménager, ou de démolition, déclaration préalable, etc).

En cas de questions relatives à l'urbanisme, vous pouvez :

- vous connecter sur le site du Grand Clermont : www.legrandclermont.com
- joindre le service ADS au 04 44 44 60 90 de 9 h à 12 h
- prendre rendez-vous au 04 44 44 60 90 pour une rencontre au siège de la Communauté de communes Billom Communauté les 15/03/17, 12/04/17, 24/05/17 et 21/06/17 de 9 h à 12 h
- contacter le secrétariat de Mairie au 04 73 68 17 67

ACTES D'URBANISME

Toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui a l'intention d'édifier ou de transformer une construction doit déposer une demande en mairie :

- **demande de permis de construire** pour, par exemple, une construction nouvelle, une transformation de grange en habitation ou tout changement d'affectation supérieur à 20 m²
- **déclaration de travaux** pour une construction ne créant pas de surface supérieure à 20 m² (abri de jardin, véranda...) ou le ravalement de façades, la création d'ouvertures, la rénovation de toiture...

Le décret 2011-1771 du 5 décembre 2011, applicable au 1^{er} janvier 2012, concernant les extensions de constructions n'est pas applicable sur la commune car non pourvue d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le dépôt d'une Déclaration Préalable pour création d'une surface hors œuvre brute reste soumis pour notre commune au seuil des 20 m². Il n'y a donc pas de changement.

Le secrétariat de Mairie se tient à votre disposition pour tous compléments d'informations.

ANNÉE 2016

DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX

| Demandeur | Nature des travaux | Lieu | Date de l'autorisation |
|-------------------------|--------------------------------------|-----------------------|------------------------|
| Mme TORREGROSA Marielle | Installation centrale photovoltaïque | 15 rue de la Jonchère | 23/09/16 |

PERMIS DE CONSTRUIRE

| Demandeur | Nature des travaux | Lieu | Date de l'autorisation |
|----------------------|--|----------------------------|------------------------|
| M. DALLE Hervé | Construction d'un garage | 3 bis rue de la Colombière | 21/03/16 |
| M. CHIGROS Michel | Construction d'un local pour spa | 14 rue du Haut Fort | 26/05/16 |
| M. MANNEVILLE Daniel | Construction d'un préau | 8/10 rue des Fichaux | 10/05/16 |
| M. RICHARD Gilles | Réalisation d'une toiture sur terrasse | 4 place du Chaffour | 05/09/16 |

PERMIS D'AMÉNAGER

| Demandeur | Nature des travaux | Lieu | Date de l'autorisation |
|--------------|--|---------------------|------------------------|
| LOTISSIMO 63 | Aménagement d'un lotissement de 4 lots | Impasse des Fichaux | Instruction en cours |

RÈGLEMENTATION

Depuis le 1^{er} janvier 2013, la réglementation thermique 2012 (RT 2012) rend obligatoire la fourniture d'une attestation thermique à joindre à tout dépôt de permis de construire d'une maison individuelle.

AGENDA ET NUMÉROS UTILES

Église (clefs)

Mairie 04 73 68 17 67
M. JOZON Cédric 04 73 68 19 91

Bibliothèque

Horaires

Les permanences ont lieu le dernier dimanche de chaque mois de 10 h à 11 h

| | |
|---------------------|-----------------------|
| Dimanche 29 janvier | Dimanche 30 juillet |
| Dimanche 26 février | Dimanche 27 août |
| Dimanche 26 mars | Dimanche 24 septembre |
| Dimanche 30 avril | Dimanche 29 octobre |
| Dimanche 28 mai | Dimanche 26 novembre |
| Dimanche 25 juin | Dimanche 24 décembre |

Contacts

Mme BERTRAND Lucienne : 04 73 68 17 51
Mme MOLLE Catherine : 04 73 62 96 22

Liste des associations, nom des responsables et coordonnées

| | | |
|-----------------------------------|--------------------|----------------|
| - Amicale des Sapeurs-Pompiers* : | M. BRUSSAT Roger | 04 73 68 05 75 |
| - Chas Sport'bien : | M. SOUDRY Patrick | 04 73 68 11 04 |
| - Club Automne Radieux : | Mme BASTET Yvonne | 04 73 68 17 50 |
| - Fêt'Arts du Fort : | M. JOZON Cédric | 04 73 68 19 91 |
| - Foyer Rural : | Mme CHALARD Alice | 04 73 73 78 63 |
| - Société de Chasse : | M. CHATAING Didier | 09 63 59 29 82 |
| - Société de Pêche : | M. BLANC Jean-Yves | 04 73 62 91 97 |
| - Les Crins de Liberté : | Mme JUIGNET Jéshel | 06 68 26 19 74 |

* pour la commune de Chas

COMMERCES / PASSAGES AMBULANTS

Auberge du Vieux Four : CHANGEMENT de PROPRIÉTAIRE Tél : 04 73 68 17 79

- *Restauration* :

- le midi du lundi au samedi
- vendredi soir et samedi soir : sur réservation

- *Bar* :

- du lundi au samedi dès 7 h 30

Fermé les dimanches et jours fériés

- *Dépôt de pain* sur commande

Boulangerie-pâtisserie Buffet : LEBRAT (CHAURIAT)

- Possibilité de portage à domicile sur commande Tél : 04 73 68 19 07

Dépôt de pain à l'Auberge du Vieux Four

Pizza'iola :

Tél : 06 38 45 43 37

Rue Saint Aignan • Jeudi soir de 18 h à 21 h

Boucherie Charcuterie Fournet-Fayard :

Tél : 04 73 51 48 29

Rue Saint Aignan • Jeudi de 13 h à 13 h 45

LES FÊT'ARTS DU FORT



Alambic & Saucissons

Édition 2016

Concert en plein air



Le samedi 23 janvier 2016, la désormais traditionnelle fête « Alambic & Saucissons » fut une fois encore un succès.

Les convives étaient venus en nombre pour déguster les poitrines et saucissons préparés par Pot-au-Feu et cuits dans l'alambic des Gagnat père et fils, sous la surveillance d'Achille.

Merci à tous les bénévoles qui ont œuvré pour la réussite de cette journée.

Concert en cave

LE BUREAU

Président :

Cédric JOZON

Vice-président :

Éric BOUCHAUDY

Trésorier :

Laurent DROUET

Trésorier adjoint :

Thierry BOISSERET

Secrétaire :

Julie COUPERIER

Secrétaire adjointe :

Bernadette DUTHEIL

Responsable logistique :

Jean-Claude VERNET

Responsable exposition :

Édith RUSSO



FÊTE DE CHAS



La fête des 2 & 3 juillet 2016 fut encore une belle réussite.

Le samedi soir, la retraite aux flambeaux a conduit la foule jusqu'à l'étang où fut proposé un superbe feu d'artifice, suivi d'un concert avec cette année 2 groupes : « Le manteau à plumes » et, pour leur première prestation en public, « Tétanos ».

Le dimanche, tout était réuni pour passer une bonne journée : brocante, randonnée/trail, lâcher de ballons, apéritif des artisans, repas barbecue, baby-foot humain, le tout avec la participation de la fanfare « Band'ana 63 » et des clowns « Mikatris ».

Une exposition de peintures et photos sur le thème de la gourmandise a permis à de nombreux artistes d'exposer et le jury a eu fort à faire pour établir son palmarès.

Afin de pouvoir organiser la fête en juillet 2017, les Fêt'Arts du Fort cherchent de nouveaux membres (des places sont libres au bureau...) alors n'hésitez-pas à vous faire connaître.

PALMARÈS 2016

Prix du jury - Photos

1^{er} prix : « Lèche vitrine », Évelyne GIRAUD

2^e prix : « Délice espagnol », Françoise GUIGNARD

3^e prix : « Trois parfums », Michel ROBINET

Prix du Jury - Peinture

1^{er} prix : « La laitière », Denis ADAM

2^e prix : « La gourmande », Danielle LAMÉTÉRIE

3^e prix : « Bubble gum », Isabelle VIL-LEMOT

Prix de la Municipalité

« À dévorer... des yeux », Automne Radieux (œuvre collective)

Prix du public - Photos

1^{er} prix : « Cerises », René CHALLIER

2^e prix : « Sucreries », Évelyne GIRAUD

3^e prix : « Confitures », Cécile DUCASSOU

Prix du public - Peinture

1^{er} prix : « Vite avant qu'elle n'arrive », Lucette GUYONNET

2^e prix : « La confiture », Barbara VIAL

3^e prix : « Confiture de groseilles », Monique LEGRAND



Assemblée générale le jeudi 16 février à 20 h à la salle des fêtes

FOYER RURAL

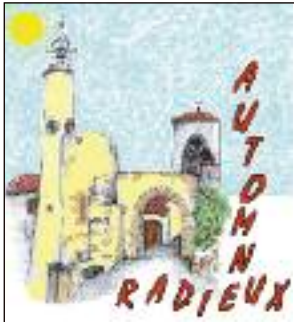
L'assemblée générale aura lieu en mars date à définir , nous allons effectuer une rencontre avec automne radieux pour fabriquer des chocolats de pâques et nous ferons en juin l'initiation pêche avec l'amicale des pêcheurs.

Nous remercions les habitants pour leur participation à notre marché de Noël et les enfants pour haloween malgré le temps pluvieux, c'était un moment sympathique et convivial.

Les nouveaux seront les bienvenus ...



AUTOMNE RADIEUX



Bonjour à tous,

Une nouvelle année commence. Le club Automne Radieux vous présente ses vœux pour 2017.

Durant l'année 2016 on s'est retrouvé chaque jeudi pour jouer aux cartes, triomino, scrabble et faire des activités manuelles. On s'est réuni autour de bons repas préparés par certains membres. Les anniversaires ont été fêtés avec de délicieux gâteaux confectionnés par deux adhérents que l'on remercie (ils sont toujours aussi succulents !!!)

Une fois par mois les clubs de Chas et de Chauriat se rencontrent pour échanger des idées. Ainsi quelques adhérents sont partis en voyage d'une journée avec le club de Chauriat.

Pour passer de bons moments vous pouvez venir vous joindre à nous.



Le bureau



Composition du bureau au 12/01/2017:

| | |
|----------------------|--------------------|
| Présidente : | Yvonne Bastet |
| Vice-président : | Pierre Soubeyroux |
| Secrétaire : | Bernadette Dutheil |
| Secrétaire adjoint : | Édith Russo |
| Trésorier : | Bernard Chalard |
| Membre: | Monique Trajna |

SOCIÉTÉ DE CHASSE « LES MAUVIS »

Les membres de la société de chasse vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2017, et remercient les propriétaires de terrains qui leur permettent d'exercer leur passion sur leurs terres.

Tarif des cartes : 50 €

AMICALE DES PÊCHEURS DE CHAS

Assemblée générale le dimanche 19 février 11 heures
salle sous la mairie.
Venez nombreux



La société de pêche vous présente ses meilleurs vœux pour 2017

CHAS SPORT'BIEN

Les « EXTRA » 2016 :

Café gourmand après la course à pied du dimanche. After night anniversaires après la gym sportive
2 h de Cardio Training à Ravel
2 h de Boxe/cardio à Billom
6 h du diable et kilomètre vertical en trail aux 2 Alpes
Cyclo l'Ariègeoise en vélo de route à Tarascon en Ariège
Trophée des grimpeurs en vélo de route
Montée des muletiers - Puy de Dôme en trail
À la conquête de Super Besse en Trail
Faites vous plaisir ! ou Prenez du plaisir ! (C'est du pareil au même)

Merci à 12 participants les jeudis soir
avec coach Jocelyn



L'équipe sportive vous présente ses-
meilleurs vœux pour 2017.

Qi Gong : 12 participants les jeudis soir avec coach Jocelyn



Gym sportive : 31 participants les lundis et mercredis soir avec coach Sébastien



Gym douce: 26 participants les vendredis matin avec coach Sébastien

SAPEURS-POMPIERS

Activité opérationnelle du Centre de Première Intervention (CPI 2) CHAS-CHAURIAT :



Sainte Barbe 2016

Recrutement, Formations, Médailles et Départ :

2016 a vu l'arrivée de 3 nouvelles recrues, Emie MORERA, Tristan WOJTAS et Kylian VERNIERE ; nous leur souhaitons la bienvenue.

Le sapeur Mélanie VERNIERE a validé ses modules Incendie et Opérations Diverses en tant qu'Équipier Sapeur Pompier Volontaire et a été nommée Sapeur 1^{re} Classe.

L'Adjudant Patrick WOJTAS s'est vu décerner la médaille d'argent pour 20 ans de service.

Activité de l'Amicale des sapeurs pompiers CHAS - CHAURIAT

2 et 3 juillet, participation à la fête de Chas.

Le 11 décembre s'est déroulée notre traditionnelle Sainte Barbe précédée d'une cérémonie de remise de diplômes, grades et médailles mettant à l'honneur certains de nos camarades. Mais ce fut aussi l'occasion de partager un repas convivial apprécié par tous.

Tous les Sapeurs Pompiers de votre CPI ainsi que l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Chas-Chauriat vous remercient de l'accueil que vous leur avez réservé lors de leur passage pour les calendriers et vous présentent à tous leurs meilleurs vœux pour l'année 2017.

RECRUTEMENT

Nous renouvelons notre appel à la population pour le recrutement de nouveaux sapeurs-pompiers volontaires afin de maintenir un effectif suffisant pour assurer les missions qui nous sont confiées.

Alors si vous êtes intéressé n'hésitez pas à venir nous rencontrer pour avoir plus d'informations.



Manœuvre incendie.

AU BONHEUR DES ÉCOLES DE CHAS-ESPIRAT-REIGNAT

L'association a pour but d'organiser différentes manifestations pour pouvoir financer une partie des voyages scolaires ou d'autres projets réalisés par les enseignantes. Le bureau actuel sera démissionnaire à la rentrée donc venez nombreux à l'assemblée générale qui se tiendra courant septembre et n'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations.

Le loto aura lieu dimanche 5 mars à la salle des fêtes de Reignat.



LES CRINS DE LIBERTÉ



En 2016 l'association a pu sauver 18 chevaux issus de sauvetages boucherie, abandons ou maltraitance ; ils ont pu se refaire une santé au sein de notre refuge. Dans le même temps, 17 de nos résidents ont pu intégrer une famille. Notre troupeau est donc actuellement de 17 chevaux.

Nous avons pris la décision que 7 d'entre eux, suite à des pathologies graves, resteraient de façon permanente au sein du refuge.

Si vous souhaitez les rencontrer, nous vous donnons rendez vous le dimanche 4 juin 2017 pour notre

journée portes ouvertes.

Au programme :

- Course d'orientation à cheval, à pied ou à vélo sur trois parcours différents (6, 10 et 15 km). Départs entre 8 h 30 et 9 h 30 du lieu-dit les Rigauds à Neuville. De nombreux lots à gagner !
- Baptêmes poneys le matin pour les plus petits
- Spectacles équestres et mise en scène des chevaux de l'association l'après midi
- Grande tombola
- De nombreux autres jeux seront programmés

2017 est l'année des 10 ans de l'association, notre journée portes ouvertes sera donc l'occasion de les fêter !



ADIL DU PUY-DE-DÔME / ESPACE INFO ÉNERGIE

Pour toutes vos questions en matière de rénovation énergétique, location ou vente de logement, projet immobilier, simulation financière ou fiscale, travaux, dans le logement collectif ou individuel Demandez des conseils d'experts avant d'agir !

Contactez le guichet unique gratuit, neutre et indépendant

ADIL du Puy-de-Dôme / Espace INFO ÉNERGIE

Par courrier, courriel, téléphone, à la Maison de l'Habitat (Clermont-Ferrand)

Tous les jours de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, sauf le lundi matin.

Des permanences juridiques sont assurées dans cinq villes du département :

- AMBERT : le 4^e mercredi de chaque mois, de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h.
- COURNON : les 2^e et 4^e vendredis de chaque mois, de 9 h à 12 h.
- ISSOIRE : les 2^e et 4^e jeudis de chaque mois, de 9 h à 12 h.
- RIOM : les 1^{er} et 3^e mercredis de chaque mois, de 9 h à 12 h.
- THIERS : les 1^{er} et 3^e vendredis de chaque mois, de 14 h à 17 h.

Maison de l'Habitat - 129, avenue de la République - 63100 CLERMONT-FERRAND

Tél : 04 73 42 30 75

contact@adil63.org

www.adil63.org



S.I.V.O.S.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION SOCIALE DE LA RÉGION DE BILLOM

Organisme de la Fonction Publique Territoriale créé en juin 1983 à l'initiative de plusieurs communes, il offre une aide au maintien à domicile des personnes à mobilité réduite.

Il propose 3 services :

- le Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)
- le Service de Portage de Repas à Domicile (PRD)
- le Service d'Aide et Accompagnement à Domicile (SAAD)

Tarifs 2017 :

Repas à domicile : 8,85 € pour 1 repas, 14,10 € pour 2 repas, 28 € pour 4 repas.

Tarif payant au Service d'Aide et d'Accompagnement à domicile :

21,50 € / h, 24 € / h pour les dimanches et jours fériés

La cotisation annuelle versée par la commune est de 3 € par habitant. Ce tarif reste le même qu'en 2016.

Contacts :

Tél : 04 73 68 56 04

Fax : 04 73 68 59 06

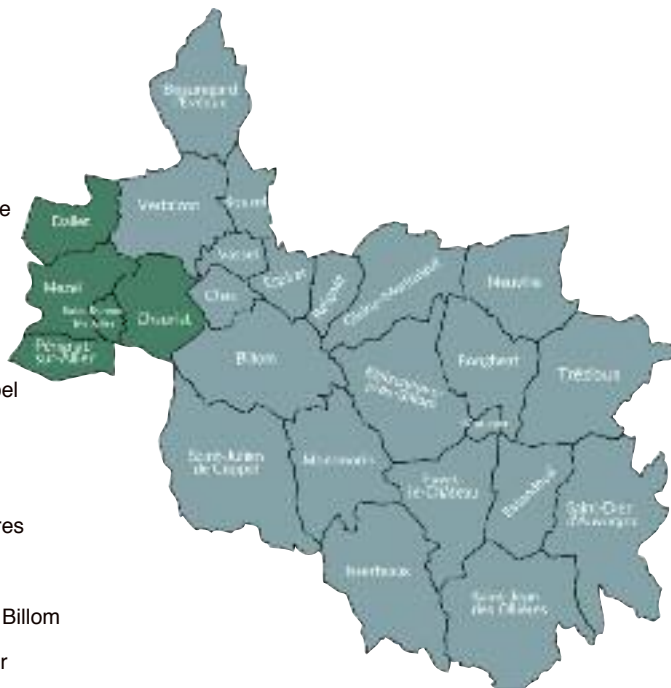
Mail : sivosregionbillom@wanadoo.fr

Adresse : 35 avenue de la gare BP8 63160 Billom

Site internet : www.sivosbillom.fr

NOUVEAU BUREAU

| | | |
|--------------------------------|--------------------------|-------------------------|
| Président | Gérard Guillaume | Montmorin |
| 1 ^{er} Vice-Président | Gilles Voldoire | Dallet |
| 2 ^e Vice-Président | Jacques Fournier | Billom |
| 3 ^e Vice-Président | Nathalie Sessa | St-Dier d'Allier |
| 4 ^e Vice-Président | J.-Christian Courchinoux | Vertaizon |
| 5 ^e Vice-Président | Maurice Deschamps | Chauriat |
| 6 ^e Vice-Président | Nathalie Marin | Billom |
| 7 ^e Vice-Président | Dominique Vauris | St Julien de Coppel |
| 8 ^e Vice-Président | Françoise Bernard | Vassel |
| 9 ^e Vice-Président | Jean-Pierre Buche | Pérignat es Allier |
| 10 ^e Vice-Président | Catherine Queinnec | St Jean des Ollières |
| 11 ^e Vice-Président | Jérôme Pireyre | Neuville |
| 12 ^e Vice-Président | Daniel Salles | Égliseneuve près Billom |
| 13 ^e Vice-Président | Philippe Domas | St Bonnet es Allier |



CHRONOLOGIE DE LA FUSION

L'arrêté préfectoral de périmètre du 18 avril 2016 a été notifié le 25 avril à l'ensemble des communes figurant au périmètre et aux deux Communautés de communes.

- Dans le délai requis de 75 jours, les communes se sont prononcées favorablement sur le périmètre de la fusion, la majorité requise étant fixée à la moitié des communes représentant la population de la moitié de la population totale regroupée, 9 communes concernées sur les 26 du territoire ayant voté défavorablement.
- L'arrêté préfectoral de fusion est, au terme de ce processus, intervenu le 10 novembre dernier, avec une effectivité acquise au 1^{er} janvier 2017.

GOVERNANCE

Le conseil communautaire est constitué de 55 délégués (1 seul pour la commune de Chas).

COMPÉTENCES

La Communauté de communes issue de la fusion dispose, comme tout EPCI à fiscalité propre, de trois types de compétences :

• Sept compétences obligatoires

1. Aménagement de l'espace dont le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) sauf opposition des communes
2. Développement économique : actions intéressant l'ensemble de la communauté (création entretien des zones d'activités + politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire + promotion du tourisme dont la création d'office de tourisme, zones d'activités touristiques avant le 01/01/2017)
3. Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
4. Collecte et traitement des déchets (avant le 01/01/2017)
5. Gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations (à compter du 01/01/2018)
6. Assainissement (à compter du 01/01/2020)
7. Eau (à compter du 01/01/2020)

• **Des compétences optionnelles** : protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie, politique du logement et du cadre de vie, création, aménagement et entretien de la voirie, construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire

• Éventuellement **des compétences supplémentaires** : par exemple la politique du logement social d'intérêt communautaire.

Les compétences obligatoires doivent être reprises comme telles par la nouvelle Communauté de communes issue de la fusion. La nouvelle entité disposera d'un délai d'un an pour restituer les compétences optionnelles et d'un délai de deux ans pour restituer d'autres compétences. Au-delà de ces délais, le principe posé est que lesdites compétences ont vocation à être étendues à l'ensemble du périmètre communautaire.

En dehors de la restitution de compétences spécifiquement posée dans le cadre de la fusion, possibilité sera toujours donnée à la Communauté de modifier le champ de ses compétences, par l'extension à de nouvelles compétences ou, le cas échéant, par la réduction de certaines compétences.

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Le diagnostic du territoire réalisé au cours de l'année 2016 a été présenté à la population au cours de réunions publiques début janvier 2017. Les principaux enjeux qui ressortent du diagnostic sont les suivants :

- Protection, valorisation et transmission des richesses naturelles, paysagères et patrimoniales du billomois, entre Allier et Livradois-Foréz
- Pérennité et évolution d'une agriculture durable, de plaine et de piémont
- Qualification de l'armature urbaine et villageoise du billomois
- Maîtrise et qualité de l'urbanisation et des constructions
- Renforcement d'un axe de développement économique local
- Diversification, amélioration et adaptation de l'offre de logement et hébergement.
- Gestion des mobilités dans le territoire et vers l'agglomération Clermontoise
- Valorisation des énergies renouvelables

SERVICES D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT DE LA PETITE ENFANCE

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES PARENTS - ENFANTS ET POINT D'INFORMATION MODE D'ACCUEIL

Animé par trois éducatrices de jeunes enfants, ce service de la Communauté de communes propose un accompagnement des parents en recherche d'une assistante maternelle ou d'une garde d'enfants à domicile ainsi qu'un soutien de ces professionnelles de la petite enfance dans la pratique de leur métier. Le RAM propose :

- des permanences d'accueil sur rendez-vous
- la mise à disposition de documentation pour les assistantes maternelles
- des ateliers d'éveil pour les enfants accompagnés de leur assistante maternelle ou d'un parent
- des animations festives, sorties, rencontres pour les enfants et les adultes
- des réunions à thème (alimentation du jeune enfant, formation continue des assistantes maternelles et gardes à domicile)

La CAF apporte un soutien financier au RAM. Le service est gratuit pour les usagers.

Renseignements : Point d'Information Mode d'Accueil au 04 73 73 43 28

Deux structures accueillent les jeunes enfants sur le territoire de la Communauté de communes. Ces 2 structures bénéficient d'un financement de la CAF. Les tarifs sont fixés en fonction des revenus des parents.

MULTI-ACCUEIL COMMUNAUTAIRE LES PITCHOUNS DU JAURON (VERTAIZON)

Le multi-accueil est géré par la Communauté de communes. Il est ouvert du lundi au vendredi de 7 h 30 à 18 h. L'agrément modulable lui permet d'accueillir en accueil régulier ou occasionnel de 20 à 30 enfants de 3 mois à 4 ans.

Une équipe de 12 professionnels (éducatrice jeunes enfants, infirmières, auxiliaires de puériculture, adjoint d'animation) encadre les enfants.

Renseignements : Point d'Information au 04 73 73 43 28

MULTI-ACCUEIL LES PETITS DÔMES (BILLOM)

Ouvert depuis 2005, le multi-accueil «Les Petits Dômes» peut accueillir du lundi au vendredi de 7 h 30 à 18 h 15 des enfants âgés de 2 mois 1/2 à 4 ans. Il est agréé pour 17 enfants : 14 places en accueil régulier et 3 places en accueil régulier et/ou occasionnel. Une équipe de 8 professionnelles qualifiées dans la petite enfance veille au bien-être des enfants : infirmière puéricultrice, 3 éducatrices, 4 auxiliaires petite enfance et un agent d'entretien. Elles proposent un accueil individualisé de l'enfant et de sa famille (période d'adaptation échelonnée, référence, observation de l'enfant...)

Les parents participent à la gestion de la structure.

Renseignements : Point d'Information au 04 73 73 43 28

ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE



Implantée à Billom depuis 2010, l'**Épicierie Solidaire** et ses ateliers offre aux personnes en difficulté résidant sur le territoire de Billom Communauté la possibilité de faire des courses à faible coût dans la supérette située avenue Victor Cohalion. Au cours de l'année 2016, 165 familles ont pu accéder à cette épicerie.

Tél : 04 73 79 92 21
7, av. Victor Cohalion 63160 BILLOM
epicerie-solidairebillom@orange.fr



La Régie de Territoire propose des services à tous les habitants de Cournon et de Billom communauté :

- Vente des légumes produits par le chantier d'insertion
- Réalisation de petits travaux par l'entreprise d'insertion (entretien de jardin, travaux de peinture, maçonnerie, petits déménagements, nettoyage ...)
- Possibilité d'utiliser un ordinateur pour réaliser des démarches administratives

Tél : 04 73 84 78 30
6, av. de la Gare 63160 Billom
regieterritoire63@gmail.com

ÉCOLE DE MUSIQUE

L'école intercommunale de musique de Billom Communauté compte 265 élèves.
L'année est jalonnée par plus de 20 représentations publiques d'élèves parmi lesquelles :

- Mardi 14 février à 18 h 30 à la salle des fêtes de St-Julien de Coppel

Le « Concert des familles » : c'est une nouveauté sur l'école ; parents, frères et sœurs partagent la passion de la musique dans la préparation et la représentation d'un morceau sur scène.

- Lundi 20 mars à 18 h 30 à la salle du Moulin de l'Étang

Audition autour des classes de Formation Musicale, Éveil musical, chorale enfants, piano, flûte traversière, accordéon, cuivres, clarinette ...

- Vendredi 24 mars à 20 h 30 à la salle du Moulin de l'Étang

Concert de diverses formations de l'école de musique dans le cadre des projections « coup de cœur » du festival du Court métrage : répertoire jazz, rock et latino avec Le Brass+ Ensembles Jazz et Musiques actuelles + l'Orchestre d'Harmonie de Vertaizon (70 musiciens sur scène)

- Mercredi 5 avril à 18 h 30 à la salle des fêtes de Beauregard-l'Évêque

Audition « Percussions »

- Vendredi 7 avril à 18 h 30 à la salle des fêtes de Chas

Audition autour du piano

- Samedi 8 et dimanche 9 avril à Saint-Julien-de-Coppel

Rencontres interclasses de clarinette avec les écoles de musique de Chamalières, Aubière, Lezoux, Le Cendre et Billom Communauté

- Mercredi 12 avril à 18 h 30 à la salle des fêtes de Montmorin

Audition autour des guitares et musiques actuelles

- Vendredi 12 mai à 20 h 30 à la salle du Moulin de l'Étang

Spectacle avec les scolaires :

Représentation du mini-opéra « À propos d'animaux » de Sally Gallet.

Projet encadré par un musicien intervenant en milieu scolaire (dumiste) et avec la collaboration d'une comédienne de la Compagnie Chamboul'tout théâtre.

Participation de 6 classes des écoles primaires de Beauregard, Chas, Vertaizon + chorale enfants et professeurs de l'école de musique.

Contacts :

École de Musique 1 rue A. Dischamps 63160 Billom

Directeur : Frédéric GERMOT

Tel : 04 73 68 34 13 Portable : 06 72 23 85 89 Mail : Frederic.Germot@stdb-auvergne.com

Courrier : École de Musique 7 avenue Cohalion 63160 Billom

S.B.A.

La Tarification Incitative pour réduire nos déchets.

Le Syndicat du Bois de l'Aumône assure la collecte des déchets ménagers des 131 communes qui composent son territoire. Il encourage également la valorisation et le réemploi des déchets (tri) mais aussi leur réduction (prévention). C'est pourquoi les élus ont décidé, dès 2012, la mise en place d'une tarification incitative liée à la quantité de déchets produits. De ce fait, les déchets feront l'objet d'un nouveau mode de cotisation prenant en compte la production réelle des déchets de chaque foyer.

Dès 2017, la production des déchets des ménages sera mesurée. En 2018, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères intègrera une part incitative tenant compte de cette utilisation du service.



Pourquoi une tarification liée à la production de déchets ?

En encourageant les comportements responsables et les bons gestes, cette tarification permet de réduire et mieux trier nos déchets. La réduction des déchets a aussi comme objectif la maîtrise des coûts de collecte et de traitement. Moins de déchets à collecter, à transporter et à traiter, c'est autant d'économies à réaliser.

Comment fonctionne la tarification ?

Aujourd'hui, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) est calculée en fonction de la valeur locative de l'habitation concernée. En 2018, la TEOM sera réduite de 21,93 % et s'ajoutera une part incitative liée à l'utilisation réelle du service. Pour calculer cette part incitative, le SBA mesurera la quantité de déchets produits du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

La TEOMi comprendra une part réduite de la TEOM payée actuellement, à laquelle s'ajoutera une part incitative liée à l'utilisation du service de chaque foyer. L'utilisation du service correspond à la

nature (poubelles jaune ou verte) et aux quantités de déchets produits.

Quels sont les tarifs de la part incitative ?

Les tarifs applicables du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 ont été votés par le Comité syndical du SBA le 10 décembre 2016. Ils définissent le prix de la levée de vos poubelles vertes et jaunes. Ce prix varie selon le mode de collecte (poubelles ou Points d'Apports Volontaires) et le volume des contenants de collecte (poubelle de 120 ou de 240 litres, P.A.V. de 30 litres, 90 litres en déchèteries et pour certains points dédiés aux professionnels).

Les poubelles jaunes et vertes sont équipées de puces électroniques qui comptabilisent le nombre de collectes (chaque fois que la poubelle est levée). Une carte d'accès ouvre les Points d'Apport Volontaire jaunes et verts et permet de compter le nombre de dépôts (chaque fois que le tambour est ouvert).

C'est en fonction de ce nombre de levées et d'apports en PAV que sera calculée la part incitative. Les tarifs sont appliqués dès la première levée. Avec la TEOMi, il n'y a pas de forfait.







Dès le 1^{er} janvier 2017, vous pourrez suivre votre consommation sur le site internet du SBA www.sba63fr, via votre compte personnel, ou par téléphone au 04 73 647 444.

► Tarifs 2017

| | | | |
|--|---|---|---|
|  = 3,23€ la levée |  = 5,06€ la levée |  = 0,74€ l'apport |  = 1,50€ l'apport |
|  = 0,96€ la levée |  = 1,31€ la levée |  = 0,21€ l'apport |  = 0,35€ l'apport |

C'est en fonction de la comptabilisation de toutes les levées ou des apports en P.A.V. que sera calculée la redevance spéciale (pas de forfait en TEOMi)



| | 2016 | 2017 | 2018 |
|------------------------|---|--|---|
| |  |  |  |
| | = | = | = |
| | 320 euros* | 320 euros* | TEOMi = 318 euros |
| Part fixe | |  | réduction de 21,93% de 320 euros = 249,82 |
| Part incitative | |  16 poubelles de 120 litres | + 16 x 3,23 euros |
| | |  17 poubelles de 120 litres | + 17 x 0,96 euros |
| | | | = 68 |
| | | TEOMi 2018 | = 317,82 |

* Hors évolution des valeurs locatives

DÉCHÈTERIE DE BILLOM

Chemin de la Barbarade 63160 MONTMORIN

Horaires d'hiver :

le lundi matin 8 h 30 - 12 h 30

du mardi au samedi 9 h - 12 h 30 / 13 h 30 - 17 h



Horaires d'été :

le lundi matin 8 h 30 - 12 h 30

du mardi au samedi 8 h 30 - 12 h 30 / 13 h 30 - 18 h 30

ÉTAT CIVIL 2016

Ils sont arrivés...

| | |
|-------------------------|--------------------|
| CHOUVY Gabin | le 16 février 2016 |
| ADAIUS Nolan | le 15 juin 2016 |
| MARTIN – SZTULER Océane | le 15 juillet 2016 |

Félicitations aux heureux parents.

Ils s'en sont allés...

| | |
|----------------------------------|---------------------|
| BOUCHON Madeleine, veuve MORALES | le 17 janvier 2016 |
| MONTGRUN Joseph | le 29 janvier 2016 |
| BONNET Félix | le 9 mars 2016 |
| MONEYRON Josette, épouse MADELON | le 5 juillet 2016 |
| DUBROUILLET Dominique | le 2 décembre 2016 |
| FERVEL Maxime | le 22 décembre 2016 |

Pensées et condoléances aux familles.

TARIFS COMMUNAUX 2017

LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES (capacité 100 personnes)

Pour les personnes résidant sur la Commune :

| | |
|---|-------|
| - HIVER (du 1 ^{er} octobre au 31 mai) | 150 € |
| - ÉTÉ (du 1 ^{er} juin au 30 septembre) | 100 € |
| - Apéritif, vin d'honneur, location en semaine | 50 € |

Pour les personnes extérieures à la Commune :

| | |
|---|-------|
| - HIVER (du 1 ^{er} octobre au 31 mai) | 300 € |
| - ÉTÉ (du 1 ^{er} juin au 30 septembre) | 250 € |
| - Apéritif, vin d'honneur, location en semaine | 100 € |

Pour les Associations de la Commune :

- S'agissant d'un week-end, pour frais de fonctionnement, et ce une seule fois dans l'année 50 €
 - Mise à disposition gratuite de la salle des fêtes, le mardi, mercredi et jeudi uniquement (sauf jours fériés et veille des jours fériés), si le nombre de participants est supérieur à 20 personnes.
 - Mise à disposition gratuite de la petite salle sous la mairie, n'importe quel jour de semaine, si le nombre de participants est inférieur à 20 personnes.
 - Gratuité de la salle pour le Foyer Rural à l'occasion de l'Arbre de Noël et de la Journée de rencontre avec les Aînés. En effet, ces deux journées ont une portée globale et un impact particulier pour les enfants et les habitants du village.
- En dehors de ce cadre, les associations sont soumises au tarif « habitants de la commune ».

* CAUTION égale au montant de la location - Instauration d'une caution « ménage » de 50 €

Une réservation n'est prise en compte que lorsque le chèque de caution est déposé.

Une réservation fait lieu de location définitive.

Le 21 octobre 2016 le conseil municipal a décidé de limiter la location de la salle à 2 week-end par mois ainsi que de réserver exclusivement la salle aux habitants du village pour le réveillon de la Saint Sylvestre.

CONCESSIONS AU CIMETIÈRE

| | | | |
|---------------------------------|----------------|----------------|----------------------|
| * Concessions cinquantenaires : | simple : 80 € | double : 160 € | simple : 2,5 m x 1 m |
| * Concessions perpétuelles : | simple : 150 € | double : 300 € | double : 2,5 m x 2 m |

Taux d'imposition 2016

| | |
|--------------------|----------|
| Foncier bâti : | 15,89 % |
| Foncier non bâti : | 110,00 % |
| Habitation : | 9,60 % |

Taux inchangés et identiques depuis 2005

COMMÉMORATION DE LA RAFLE DE BILLOM DU 16 DÉCEMBRE 1943

C'est avec émotion que les Chassois se sont rassemblés autour des Anciens Combattants ce samedi 17 décembre pour les cérémonies de commémoration de la rafle de Billom du 16 décembre 1943. Parti de la mairie de Billom, le cortège composé de représentants de la section de Billom de la Fédération nationale des Déportés, Internés, Résistants et Patriotes procédait à une tournée des stèles érigées à la mémoire des morts de la rafle, se rendant successivement à Pichoux, La Baraque, Isserteaux, Gage, La Chaux-Montgros, Égliseneuve-près-Billom, Glaine-Montaigut, Ravel, Espirat, Chas, et à Billom au cimetière, rue Cohalion, et à la gendarmerie. C'est l'occasion de revenir sur ce sinistre événement qui a marqué notre histoire locale et affecté de nombreuses familles.

En effet, le jeudi 16 décembre 1943 eut lieu à Billom et dans 9 communes des environs une grande rafle, autrement dit une expédition punitive. Une semaine auparavant à St Maurice es Allier, les Allemands avaient trouvé des documents laissés par des maquisards indiquant la composition du réseau résistant à Billom. Il faut se souvenir que durant la Seconde Guerre mondiale, l'Auvergne compte parmi les premiers lieux de Résistance à l'occupation nazie. Cette résistance s'organise en armée secrète et se rallie aux mouvements et organisations clandestines. Environ 800 hommes et femmes de la région (gendarmes, personnels de l'École militaire préparatoire de Billom, patron et personnel de la scierie Pottier, médecins, commerçants et artisans, agriculteurs, enseignants, élus, réfractaires au STO (Service du Travail Obligatoire) luttent contre l'opresseur.

Cette journée de représailles du 16 décembre fut donc décidée par les autorités allemandes dans le but de capturer les principaux responsables de la Résistance présents dans le canton. Pour cette opération punitive, Hugo Geissler, n° 2 de la Gestapo réquisitionnent deux mille hommes, membres de la Gestapo de Vichy, de Clermont-Ferrand, un bataillon de la Feldgendarmerie de Gannat et des unités motorisées allemandes de Clermont. La ville de Billom est occupée en totalité, les allemands établissent un véritable siège durant 20 heures. Les résistants n'ont pas d'échappatoire, certains seront même fusillés sur place, sans avoir subi d'interrogatoire.

Geissler arrête 200 personnes parmi lesquelles se trouvent quelques dirigeants locaux des MUR (Mouvements Unis de Résistance). Il saisit également une grosse quantité d'armes et de munitions. Dans un premier temps, toutes les personnes arrêtées sont regroupées à la gendarmerie ou à la mairie de Billom, pour interrogatoire. Puis 72 otages sont transportés à Clermont-Ferrand au siège de la Gestapo, 3 bis av. de Royat. Les familles resteront sans aucune nouvelle des prisonniers pendant plusieurs jours, voire plusieurs mois. Paul Blumenkampff, un ancien boucher reconverti dans la Police Politique, chef de la Gestapo à Clermont, ordonne la fusillade de 20 prisonniers dont la plupart arrêtés à Billom qui devront eux-mêmes creuser leur tombe. Cette exécution aura lieu la nuit du 20 décembre 1943 au stand de tir du 92^e Régiment d'Infanterie de Clermont-Ferrand. Ce fut le sort par exemple de François Pradier, qui était maire de la commune de Saint-Julien de Coppel. Ce n'est que le 12 septembre 1944, après la Libération, que les familles des fusillés furent informées du véritable sort réservé à ces hommes. En effet, ce jour-là, on les convoqua pour aller reconnaître les corps retrouvés dans une fosse commune au 92^e.

Ce sont encore 25 personnes qui seront déportées et mourront dans les camps de concentration de Flossenbourg et Buchenwald, l'un des plus grands camps de concentration et d'extermination hitlériens. La particularité de ce camp est qu'il doit sa libération, le 11 avril 1944, aux américains mais surtout aux 21 000 déportés eux-mêmes, qui avaient commencé la lutte contre leurs gardiens. Il ne faut pas oublier que dans ces lieux, des millions de personnes connurent l'enfer concentrationnaire nazi et que beaucoup y moururent.

Le bilan de cette terrible journée pour le canton de Billom est de 45 morts. Ces personnes furent tuées pour avoir tenté d'aider d'autres résistants ou fugitifs ou tout simplement pour avoir possédé un poste de transmission radio, pour avoir lutté pour la sauvegarde de nos valeurs : liberté, égalité, fraternité. Ces hommes font figure d'exemple aujourd'hui, et il est important de conserver la mémoire de leurs actes et de leur bravoure.

Chas ne fut pas épargné par cette rafle. Ce matin du 16 décembre 1943, vers 11 heures, deux véhicules chargés de soldats allemands et une Citroën traction avant avec à son bord, des agents de la gestapo se présentaient au domicile d'Émile Pérol, le forcèrent à les suivre, et le poussèrent dans la voiture. Il fut conduit à la caserne du 92^e RI pour subir un interrogatoire.

D'autres événements tragiques eurent lieu à Chas pendant cette sombre période, comme l'été 1944 où de jeunes gens de la commune partis rejoindre clandestinement le maquis du Mont Mouchet, après de durs combats contre l'occupant allemand, désorganisés, furent contraints de revenir au village, activement recherchés par la milice. Chas fut cerné à plusieurs reprises par les miliciens qui se livrèrent à des perquisitions. Le 4 août 1944, route de Tinhat, le maquisard Paul Ancel, camouflé dans la fenièrre d'une ferme, fut tué après une brève fusillade, et l'éclat d'une grenade qui tua également un milicien.

Sources :

- « *La résistance dans le Puy de Dôme* » réalisée par l'ONAC.
- « *BILLOM 1941-1943* » de Manuel Rispal. Éditions Authrefois. ISBN 978-2-9547205-0-0.
- « *Chauriat, village vigneron : récits* » de Yves Sauret.
- Texte d'Oriane TROUBAT, datant du 21 décembre 2003, sur la rafle du 16 décembre 1943 et plus particulièrement sur les événements touchant à la commune de Saint Julien de Coppel.



